



6^e Conférence technique régionale de la
CPS sur la pêche côtière et l'aquaculture

13 - 17 novembre 2023



Pacific
Community
Communauté
du Pacifique

Original : anglais

Relevé de conclusions et de mesures de la sixième Conférence technique régionale de la CPS sur les pêches côtières et l'aquaculture

Secrétariat de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS

Relevé de conclusions et de mesures de la sixième Conférence technique régionale de la CPS sur les pêches côtières et l'aquaculture

Contexte

1. La **sixième Conférence technique régionale de la CPS sur les pêches côtières et l'aquaculture** (RTMCFA6), qui inclut le **troisième Dialogue sur la pêche communautaire** (CBFD3), se tient du 13 au 17 novembre 2023 au siège de la CPS, à Nouméa (Nouvelle-Calédonie).
2. La RTMCFA6, organisée en présentiel, réunit des agents, des spécialistes scientifiques et techniques et des partenaires du secteur des pêches côtières dans le Pacifique afin de leur permettre de faire part de leur expérience et de débattre des besoins, enjeux et perspectives techniques prioritaires propres aux pêches côtières et à l'aquaculture.
3. La RTMCFA6 est l'occasion d'examiner certains des grands enjeux techniques propres aux pêches côtières et à l'aquaculture, et de proposer des solutions à l'appui de l'amélioration de la gestion des ressources fondée sur des données factuelles, d'un accès équitable à ces ressources, et du développement durable de la pêche, de l'aquaculture et des moyens de subsistance des populations côtières de la région.
4. La Conférence aborde différents sujets, notamment l'évaluation de la faisabilité des projets aquacoles ; l'examen de la législation relative aux pêches côtières, à l'aquaculture et à la biosécurité ; le recensement des freins au développement de l'aquaculture ; l'utilisation de technologies innovantes pour faciliter la collecte de données à l'appui de la gestion ; la diversification des moyens de subsistance dans le secteur des pêches côtières ; et la compréhension des dimensions économiques et socioéconomiques des pêches côtières et de l'aquaculture.
5. La sixième édition de la RTMCFA est la troisième à inclure le Dialogue sur la pêche communautaire. Lors de ce dialogue, qui se déroule sur deux jours, les représentants des communautés de pêcheurs, des organisations de la société civile et d'autres acteurs non étatiques apportent leur contribution et font part de leur expérience au regard des principaux enjeux et problématiques, en proposant des solutions en faveur de l'inclusivité, de la communication et de la collaboration dans le cadre de la gestion communautaire des pêches côtières.
6. Les représentants de l'Australie, des Îles Cook, des États-Unis, des Fidji, de Guam, de Kiribati, des Îles Marshall, des États fédérés de Micronésie, de Nauru, de la Nouvelle-Calédonie, de la Nouvelle-Zélande, de Niue, de Palau, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de la Polynésie française, des Îles Salomon, du Samoa, des Samoa américaines, de Tokelau, des Tonga, de Tuvalu, de Vanuatu et de Wallis et Futuna assistent à la Conférence en personne. Plus de 96 représentants (60 hommes, 36 femmes) des États et Territoires membres de la CPS, des observateurs, des organisations de la société civile (OSC), des organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres acteurs non étatiques participent à la Conférence, dont plus de 35 suivent en ligne les travaux des séances plénières.
7. La RTMCFA6 est présidée par la Nouvelle-Calédonie, sous la direction de M. Manuel Ducrocq, Chef du Service de la pêche du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. M. Ducrocq ouvre la Conférence en soulignant l'importance historique des activités de pêche pour la subsistance des communautés, et en mettant l'accent sur le manque d'attractivité du secteur pour les générations futures. Il poursuit en observant que le secteur émergent de l'aquaculture est également confronté à de multiples difficultés. Il rappelle aux représentants que les thèmes de cette conférence, à savoir la réglementation, la biosécurité, le développement des pêches côtières et la

gestion des données, sont intrinsèquement liés à la sécurité alimentaire et au bien-être social, des questions qui revêtent une nouvelle urgence face à la menace du changement climatique.

8. M. Neville Smith, Directeur de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (FAME) de la CPS, ouvre à son tour la Conférence.
9. La prière d'ouverture est prononcée par Mme Su'a Ulusapeti Tiitii, du Samoa.
10. Le présent rapport expose les conclusions et les mesures définies par consensus par les participants et que ces derniers jugent nécessaire de consigner afin de mettre en lumière les besoins et les enjeux prioritaires auxquels les membres de la CPS doivent répondre. Il donne en outre des orientations au Programme pêches côtières et aquaculture (CFAP) de Division FAME de la CPS, et énonce les principales recommandations à soumettre à la seizième Conférence des directeurs des pêches, qui se tiendra fin avril 2024.

Formulation des sujets des séances sur les pêches côtières et l'aquaculture

11. La Division FAME de la CPS a recensé une série de sujets prioritaires possibles pour les séances techniques de la Conférence en passant en revue les conclusions de la quinzième Conférence des directeurs des pêches, des troisième et quatrième Conférences régionales des ministres des Pêches et de la cinquième édition de la RTMCFA, le rapport d'évaluation régionale de l'aquaculture¹ et les demandes adressées à la Division FAME par les membres de la CPS en 2023. Les membres de la CPS ont été priés de classer les sujets proposés par ordre de préférence, en fonction de leurs priorités nationales. Seuls neuf membres ont répondu, mais les priorités définies se recoupaient et ont permis d'établir l'ordre du jour, guidant le choix des thèmes des séances techniques de la Conférence.
12. Les participants *encouragent* les membres à répondre aux messages et aux enquêtes de la Division FAME de la CPS à l'avenir afin de faciliter la définition de l'ordre du jour des futures éditions de la RTMCFA.

Point sur les progrès accomplis au regard des conclusions et mesures approuvées lors de la RTMCFA5

13. Les participants *prennent note* et *se félicitent* des progrès réalisés au regard de la mise en œuvre des décisions de la cinquième édition de la RTMCFA. Les participants *prennent également acte* du soutien qu'apporte actuellement la Division FAME de la CPS aux membres en leur communiquant des informations essentielles sur les procédures de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), notamment sur les critères à prendre en compte pour émettre un avis de commerce non préjudiciable et un avis d'acquisition légale. Les participants *notent* que l'autorité scientifique validant les avis de commerce non préjudiciable devrait en principe être le service des pêches. Cependant, ce n'est pas toujours le cas dans la région.

Priorités des membres

14. En amont de la RTMCFA6, les États et Territoires insulaires océaniques membres de la CPS se sont vu remettre un modèle de présentation afin de recenser leurs besoins, problèmes et enjeux techniques prioritaires à l'échelon national en matière de gestion des pêches côtières et de

¹ Quatorzième Conférence des directeurs des pêches. Document d'information 12 : Évaluation des besoins, priorités et orientations futures en matière d'aquaculture en Océanie. Projet de rapport final, 8 mai 2022. Disponible à l'adresse suivante : <https://fame.spc.int/events/hof14>.

l'aquaculture, et les éventuelles mesures mises en œuvre depuis la précédente édition de la RTMCFA. Au cours de la Conférence, les membres présentent les informations ainsi recensées.

15. Les exposés des membres mettent en évidence les domaines prioritaires revêtant une importance critique pour le développement durable des secteurs des pêches côtières et de l'aquaculture dans le Pacifique. Les priorités communes sont les suivantes :
- a. Renforcement de la gestion des données : améliorer la collecte, l'analyse et l'utilisation des données afin d'appuyer la prise de décision fondée sur des données factuelles et l'élaboration de plans de gestion efficaces.
 - b. Renforcement du pouvoir d'action des services des pêches : renforcer les capacités des services des pêches au moyen de formations et d'un soutien techniques, et améliorer plus particulièrement les capacités de suivi, de contrôle et de surveillance.
 - c. Étude des possibilités de diversification des moyens de subsistance : étudier les possibilités de développement de la pêche, de diversification des moyens de subsistance et de création d'activités complémentaires afin de renforcer la résilience économique et la sécurité alimentaire.
 - d. Examen et élaboration des politiques et de la législation : examiner et actualiser les politiques, lois et réglementations existantes relatives à la pêche et à l'aquaculture, ou en rédiger de nouvelles.
 - e. Ressources humaines et compétences techniques : investir dans le perfectionnement de moyens humains et de compétences techniques appropriés dans les secteurs des pêches côtières et de l'aquaculture.
 - f. Renforcement de la surveillance des aires marines protégées et des zones de gestion spéciale : améliorer l'efficacité de la surveillance des aires marines protégées et des zones de gestion spéciale.
 - g. Valorisation, transformation post-capture et amélioration de la commercialisation : mettre l'accent sur la valorisation des produits de la pêche et l'optimisation du traitement post-capture afin d'accroître le plus possible les retombées économiques, notamment par l'amélioration des circuits de commercialisation.
 - h. Résilience au changement climatique : évaluer les effets du changement climatique et lutter contre ceux-ci par le suivi des récifs, l'approfondissement des connaissances sur les écosystèmes et les incidences sur la répartition et le comportement des poissons, et l'évaluation des conséquences des catastrophes naturelles.
 - i. Développement de l'aquaculture : développer l'aquaculture en améliorant les infrastructures, les stocks de géniteurs, la transformation locale des aliments, les éclosiers et l'accès au marché. Il s'agit notamment de mener des études de faisabilité sur l'algoculture, l'élevage en cage du chano, entre autres, ainsi que la production d'aliments et l'élevage d'espèces (par exemple, les trocas, les holothuries, les bénitiers et les huîtres).

Présentation des modalités d'accès aux informations et aux outils de connaissance disponibles sur le nouveau site Web de la Division FAME de la CPS

16. La CPS présente brièvement le nouveau site Web de sa Division FAME (<https://fame.spc.int/fr>), qui a été actualisé afin d'optimiser l'accès aux informations, aux ressources et aux outils. Elle procède à un rapide tour d'horizon des nouvelles fonctionnalités importantes afin d'aider les utilisateurs à accéder aux informations et aux produits du savoir disponibles. Parmi les réalisations marquantes, citons la nouvelle plateforme de connaissances sur la gestion communautaire des pêches (GCP) : Échos de l'Océanie (<https://cbfm.spc.int/fr>).

Séances techniques sur l'aquaculture

Évaluation de la faisabilité des projets aquacoles : facteurs techniques, économiques et sociaux

17. Des études de cas de la Nouvelle-Calédonie et des Fidji mises en œuvre avec la Division FAME de la CPS sont présentées. Elles mettent en évidence l'intégration de facteurs techniques, économiques et sociaux dans les évaluations de faisabilité des projets aquacoles, ce qui a permis d'améliorer la durabilité et l'investissement dans le développement de l'aquaculture.
18. Les participants *conviennent* des mesures suivantes afin de renforcer les capacités des États et Territoires insulaires océaniques en matière de réalisation d'études de faisabilité intégrées dans le contexte du développement durable de l'aquaculture :
 - a. Les participants *encouragent* les États et Territoires insulaires océaniques membres à recenser, avec le soutien de la Division FAME de la CPS, les espèces prioritaires susceptibles de faire l'objet d'une étude de faisabilité.
 - b. Les participants *demandent* à la Division FAME de la CPS d'aider à former le personnel des États et Territoires insulaires océaniques membres à la réalisation d'études de faisabilité, en tenant compte des enseignements tirés des succès et des échecs précédents.
 - c. Les participants *demandent* à la Division FAME de la CPS d'aider les États et Territoires insulaires océaniques à élaborer des modèles économiques à l'échelon national en tant qu'outil d'aide à la prise de décision.

Point sur les progrès accomplis au regard de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique

19. La Division FAME de la CPS informe les membres des prochaines étapes de l'élaboration d'une nouvelle Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique et de l'examen à mi-parcours du Cadre régional pour la biosécurité aquatique. Il s'agit d'organiser trois ateliers sous-régionaux virtuels et un atelier régional durant le premier semestre 2024. Les invitations aux ateliers sous-régionaux virtuels seront envoyées aux États et Territoires insulaires océaniques dans le courant du mois de décembre 2023.

Examen de la législation sur l'aquaculture et la biosécurité : constatations et recommandations

20. La Division FAME de la CPS fait un point sur l'avancement de l'examen de l'état actuel des cadres juridiques relatifs à la biosécurité aquatique dans les États et Territoires insulaires océaniques au regard des normes internationales. Cet examen porte sur cinq grands points : les autorités compétentes, l'aquaculture, la lutte contre les maladies, les transferts de poissons et la lutte contre les organismes nuisibles. Il montre que si la législation primaire de la région couvre globalement les problèmes critiques de biosécurité et permet d'adopter des réglementations spécifiques relatives à la biosécurité aquatique, la mise en œuvre effective dépend toujours de la délégation précise des pouvoirs aux services concernés. Les membres et partenaires de la CPS sont priés d'examiner les conclusions de l'examen en petits groupes et de définir les priorités nationales et régionales. Cette analyse exhaustive permettra d'orienter la mise à jour du Cadre de biosécurité aquatique et sera intégrée à l'élaboration de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique.

21. Les participants conviennent des mesures suivantes afin d'améliorer les cadres juridiques nationaux relatifs à la biosécurité aquatique aux échelons institutionnel et réglementaire :
- a. Les participants *prennent acte* de l'avancement de l'examen de l'état actuel des cadres juridiques relatifs à la biosécurité aquatique dans la région, notamment des conclusions et des recommandations figurant dans le document de travail 2 et le document d'information 7, et d'un projet de note d'orientation relative à la législation sur la biosécurité aquatique.
 - b. Les participants *demandent* à la Division FAME de la CPS de fournir une assistance juridique et technique dans le cadre de la préparation de réglementations spécifiques et de procédures adaptées dans les domaines suivants : établissement de listes et recensement des maladies aquatiques, surveillance de ces maladies, mise en quarantaine, et analyse des risques à l'importation pour les espèces aquatiques. Les autres domaines prioritaires nécessitant une réglementation sont les suivants : zonage des maladies aquatiques, transferts internes d'espèces aquatiques et introduction d'organismes nuisibles par les navires (eaux de ballast et biosalissures).
22. Recommandations à l'intention des directeurs des pêches :
- a. Les participants *demandent* aux directeurs des pêches réunis en leur seizième Conférence d'encourager les États et Territoires insulaires océaniques membres à clarifier les rôles et les responsabilités des autorités compétentes et des services publics, et d'améliorer les processus de prise de décision, notamment par l'intermédiaire de protocoles d'accord et de délégations de pouvoirs, sur la base des capacités institutionnelles réelles en matière de gestion et de surveillance des espèces aquatiques.
 - b. Les participants *demandent* aux directeurs des pêches réunis en leur seizième Conférence d'examiner et de lancer la conception d'une étude juridique sur les eaux de ballast et les biosalissures, afin de prévenir et d'atténuer leurs effets négatifs sur les écosystèmes marins et l'aquaculture, dans le cadre d'une collaboration entre la Division FAME de la CPS, la Division géosciences, énergie et services maritimes (GEM) de la CPS et le Secrétariat du Programme régional océanique de l'environnement.

Efficacité accrue des écloséries marines

23. La Division FAME de la CPS présente les besoins opérationnels des écloséries marines du Pacifique. Elles nécessitent par exemple des compétences en matière de gestion biologique, d'ingénierie aquacole, de gestion des ressources humaines et de gestion financière. Les vulnérabilités de la chaîne d'approvisionnement et les effets du climat tropical sur les infrastructures rendent ces besoins encore plus pressants. En dépit de ces besoins, les écloséries marines portent la promesse d'améliorations génétiques efficaces, ce qui contribuera à remédier à certains problèmes, comme la sensibilité aux maladies, et à promouvoir des caractéristiques recherchées, comme une croissance rapide.
24. Les participants *conviennent* des mesures suivantes afin d'accroître l'efficacité des écloséries marines dans le Pacifique.
- a. Les participants *demandent* à la Division FAME de la CPS de collaborer avec les membres et les organisations du secteur privé afin de remédier aux goulets d'étranglement, risques ou problèmes mis en évidence lors de la Conférence. Cette collaboration doit notamment porter sur :

- i. la formation du personnel à l'exploitation et aux méthodes des écloseries marines ;
 - ii. l'analyse économique des petites écloseries marines ;
 - iii. les conseils en faveur du maintien de la biosécurité, afin que le statut indemne de maladie du secteur maricole océanien puisse être mis en avant ;
 - iv. l'analyse des coûts de fret élevés dans le cadre de l'importation d'aliments et de juvéniles ;
 - v. les conseils en matière de substitution des composants alimentaires importés, les aliments produits localement nécessitant toujours des ingrédients importés ;
 - vi. l'analyse du coût de production des produits actuellement issus de la mariculture nationale, par rapport aux tentatives précédentes ;
 - vii. les conseils relatifs aux espèces nécessitant peu d'investissements ;
 - viii. la communication avec les marchés étrangers afin de bien appréhender leurs préférences en termes de produits issus de la mariculture et de volumes ;
 - ix. les stratégies d'amélioration de l'accès aux laboratoires pour détecter les agents pathogènes de manière rapide et efficiente, les laboratoires compétents étant rares dans la région ;
 - x. l'assistance dans le cadre des stratégies de gestion des espèces prélevées en milieu naturel pour l'aquaculture marine.
- b. Les participants *demandent* à la Division FAME de la CPS d'aider les membres à renforcer leurs capacités d'exploitation maricole pour :
- i. étudier la viabilité de la production d'espèces indigènes, comme certains poissons d'aquariophilie ;
 - ii. étudier la production d'holothuries, un taxon emblématique du Pacifique que la région pourrait exploiter davantage ; et
 - iii. communiquer sur l'élaboration de techniques d'écloserie marine permettant de produire des espèces à forte valeur marchande dans la région.

Lever les freins au développement de l'aquaculture

25. La Division FAME de la CPS expose les freins courants au développement de l'aquaculture à l'échelle mondiale, à savoir l'accès au marché, les sources d'alimentation durables, la lutte contre les maladies, les complexités liées à la réglementation et à la tenure, l'accès aux capitaux, la surveillance de l'impact environnemental, la disponibilité de la main-d'œuvre, la gestion de la qualité de l'eau, l'approvisionnement en juvéniles, la domestication des espèces, l'adoption des nouvelles technologies et la concurrence pour les terres et les ressources hydriques. Les obstacles posés par une réglementation inadaptée et une tenure marine complexe, qui restreignent l'accès aux canaux financiers officiels, sont une parfaite illustration de l'interdépendance des facteurs en jeu.
26. Pour remédier à ces difficultés auxquelles les administrations publiques et le secteur aquacole privé font face, les participants *conviennent* des mesures suivantes :

- a. Les participants *encouragent* les membres à tenir compte de ces difficultés lors de l'élaboration ou de l'actualisation de leurs plans de développement de l'aquaculture.
- b. Les participants *encouragent* les membres à veiller à ce que les lois et les règlements permettent le développement de l'aquaculture, tout en garantissant la préservation de l'environnement (par exemple, aquaculture sans apport de nourriture et aquaculture régénérative).
- c. Les participants *demandent* à la Division FAME de la CPS de collaborer avec les membres et les organisations du secteur privé afin d'entreprendre des enquêtes communautaires pour définir les zones propices au développement de l'aquaculture, et orienter ainsi la mise en place de systèmes aquacoles adaptés.
- d. Les participants *soulignent* qu'une écloserie marine régionale serait utile pour remédier aux problèmes d'approvisionnement, tant pour les juvéniles que pour les composants techniques, qu'il est actuellement difficile de se procurer dans la région.
- e. Les participants *soulignent* qu'une grande diversité d'espèces et de produits aquacoles continue d'intéresser les membres, et que la sélection d'espèces susceptibles d'être mises en production à l'échelle régionale est une idée qui commence tout juste à germer, mais que les holothuries constituent probablement l'un des groupes que la région pourrait associer à son identité régionale.

27. Recommandations à l'intention des directeurs des pêches de la CPS :

- a. Les participants *demandent* aux directeurs des pêches réunis en leur seizième Conférence d'examiner et d'approuver la mise au point d'une étude de faisabilité préliminaire relative à la conception et à l'élaboration du budget d'une écloserie marine régionale, dont le principal objectif serait d'assurer la formation des gestionnaires et techniciens afin de soutenir le développement de la production maricole dans leurs propres établissements.
- b. Les participants *demandent* aux directeurs des pêches réunis en leur seizième Conférence d'envisager la réalisation d'une étude portant sur l'élaboration d'écloseries modèles à petite échelle adaptées au contexte des États et Territoires insulaires océaniques.

Séances techniques sur les pêches côtières

En quoi la technologie facilite-t-elle la collecte de données de meilleure qualité à l'appui d'une gestion éclairée des pêches côtières ?

28. La Division FAME de la CPS fait le point sur les progrès réalisés par les équipes de la CPS chargées des sciences et des bases de données au regard de l'élaboration d'outils de données électroniques, pour améliorer la collecte et la gestion des données sur les pêches côtières. La Conférence est également l'occasion pour les membres de partager leur expérience, de débattre de l'utilisation de ces outils et de présenter les nouvelles capacités en cours d'intégration dans le système.

29. Les participants *conviennent* des mesures suivantes afin de renforcer l'élaboration de ces outils et leur déploiement à plus grande échelle :

- a. Les participants *demandent* à la Division FAME de la CPS de continuer de soutenir les membres dans le cadre de la collecte, de l'analyse et de l'interprétation des données sur les pêches côtières.

- b. Les participants *demandent* à la Division FAME de la CPS de mettre en place une assistance à l'utilisation des outils de données électroniques et d'élargir cette assistance, l'objectif étant d'améliorer la collecte et la gestion des données sur les pêches côtières.
- c. Les participants *demandent* à la Division FAME de la CPS d'envisager de faciliter le partage des connaissances entre les pays à l'aide d'outils de gestion halieutique, comme Ikasavea. Ces échanges doivent être axés sur les problèmes, les réussites, la complémentarité et la compatibilité des différents outils, ainsi que sur les pratiques les plus propices à l'amélioration de l'apprentissage collectif.
- d. Les participants *reconnaissent* la nécessité d'améliorer continuellement le suivi et la disponibilité des données aux fins de l'évaluation et de la gestion des pêches côtières dans la région.
- e. Les participants *demandent* à la Division FAME de la CPS de renforcer son soutien en matière d'analyse et d'interprétation des données collectées par Ikasavea, ainsi que de fournir des informations complémentaires sur les outils analytiques mentionnés lors de la séance.

30. Recommandations à l'intention des directeurs des pêches de la CPS :

- a. Les participants *demandent* aux directeurs des pêches réunis en leur seizième Conférence de *charger* la Division FAME de la CPS de mettre en place et d'organiser chaque année des ateliers d'évaluation des stocks halieutiques côtiers et des ateliers sur les données relatives aux pêches côtières afin de remédier au manque de capacités en matière de collecte, d'analyse, d'utilisation des données et d'établissement de rapports dans la région.
- b. Les participants *demandent* aux directeurs des pêches réunis en leur seizième Conférence de *charger* la Division FAME de la CPS d'organiser des échanges entre pairs afin de faciliter le partage des connaissances, des expériences et des enseignements entre les États et Territoires insulaires océaniques en matière de collecte, d'analyse et d'utilisation des données.

Gestion des pêches côtières – Examen et actualisation des politiques et de la législation

31. La Division FAME de la CPS souligne l'importance d'une gestion avisée des pêches pour assurer la prospérité économique des communautés océaniques qui dépendent des ressources maritimes. Reconnaisant le rôle essentiel de la législation et des politiques dans le développement durable de la pêche côtière à petite échelle, la Division FAME de la CPS s'engage à continuer de soutenir les États et Territoires insulaires océaniques en mettant à leur disposition des orientations réglementaires exhaustives et des plans de gestion, ainsi qu'en organisant des formations sur la législation et les politiques en matière de pêches.

32. Les participants *conviennent* des mesures suivantes :

- a. Les participants *demandent* à la Division FAME de la CPS de continuer d'aider les membres à examiner et à actualiser les politiques et la législation en matière de pêches côtières, en leur fournissant des conseils et un appui à la rédaction, mais également en proposant des formations régionales et des formations spécifiques dans les pays, des détachements de courte durée au sein de la CPS, et des stages réalisés en partie à la CPS et en partie dans les services des pêches des États et Territoires insulaires océaniques.

- b. Les participants *prennent note* de la publication du guide de la CPS intitulé *Legal guide to enabling coastal fisheries co-management in the Pacific* [Guide juridique pour favoriser et renforcer la cogestion des pêches côtières dans le Pacifique] et de la mise à disposition de lois et de politiques dans le catalogue en ligne REEFLEX de la CPS.
- c. Les participants *recommandent* à la Division FAME de la CPS d'élaborer à l'intention des services des pêches des États et Territoires insulaires océaniques une trousse à outils dans le cadre de la formation sur la législation et les politiques en matière de pêches côtières. Cette trousse à outils doit couvrir l'ensemble des sujets pertinents et faire travailler ensemble experts juridiques et spécialistes des pêches.
- d. Les participants *demandent* à la Division FAME de la CPS d'examiner la possibilité d'organiser les formations sur la législation et les politiques en anglais et en français, afin de permettre une participation plus efficace de tous les membres de la CPS.
- e. Les participants *demandent* à la CPS d'étudier la possibilité d'organiser un atelier consacré à l'élaboration et à l'examen des plans de gestion des pêches.

33. Recommandations à l'intention des directeurs des pêches de la CPS :

- a. Les participants *demandent* aux directeurs des pêches réunis en leur seizième Conférence d'encourager les membres à désigner, au sein de leurs services des pêches, des agents chargés de traiter chaque demande d'aide officielle adressée à la Division FAME de la CPS relativement à la législation ou aux politiques en matière de pêches côtières. Ces représentants désignés seront les principaux points de contact de la Division FAME de la CPS en ce qui concerne la législation ou les politiques en matière de pêches côtières, et bénéficieront d'une formation sur mesure et de possibilités de mentorat, notamment dans le cadre de détachements de courte durée visant l'acquisition d'une expérience pratique.
- b. Les participants *demandent* aux directeurs des pêches réunis en leur seizième Conférence d'encourager les États et Territoires insulaires océaniques membres à recruter au sein de leurs services des pêches respectifs un juriste qui travaillerait en lien avec le personnel technique pour favoriser l'élaboration et l'adoption rapides de politiques et d'une législation portant sur la gestion des pêches côtières et de l'aquaculture.
- c. Les participants *demandent* aux directeurs des pêches réunis en leur seizième Conférence de préconiser l'inclusion de modules sur la législation et les politiques dans les formations et les programmes relatifs à la gestion des pêches proposés par les universités et les centres de formation de la région.

Moyens de subsistance dans le secteur des pêches côtières – diversification et sécurité alimentaire

- 34. La Division FAME de la CPS présente les dernières publications sur les techniques de pêche côtière, ainsi que des vidéos de formation aux techniques de pêche, puis informe les participants des activités menées en faveur de la diversification des moyens de subsistance et de la sécurité alimentaire. Les projets ayant trait à la pêche à petite échelle dans les États et Territoires insulaires océaniques ont donné des résultats remarquables avec le soutien d'organisations régionales et internationales, d'ONG et de bailleurs de fonds, mais en raison du manque de données exhaustives, il n'a pas été possible de réaliser une analyse approfondie des facteurs contribuant à la réussite ou à l'échec de certaines initiatives de diversification des moyens de subsistance.
- 35. Les participants reconnaissent les contraintes auxquelles fait face la Division FAME de la CPS pour proposer une gamme complète d'activités d'appui au développement et aux moyens de

subsistance, ainsi que de soutien économique et social, les moyens humains et financiers n'étant pas suffisants pour assurer un soutien permanent aux États et Territoires insulaires océaniques. Les participants étudient les possibilités de diversification des moyens de subsistance à travers trois dimensions clés : les activités extractives liées à la mer, les activités non extractives dans le secteur côtier/marin, et les activités à terre. Les États et Territoires insulaires océaniques font part de leurs tentatives de diversification des moyens de subsistance et des activités en cours pour améliorer la sécurité alimentaire et les sources de revenus, ainsi que pour atténuer la pression exercée sur les habitats et les espèces vulnérables.

36. Les participants *conviennent* des mesures suivantes :

- a. Les participants *demandent* à la Division FAME de la CPS de continuer à soutenir les membres, en mettant l'accent sur tous les aspects des dispositifs de concentration de poissons (DCP) ancrés, les techniques de pêche côtière des thons et des espèces associées, notamment d'autres ressources sous-exploitées (comme les poissons volants et les calmars), et la formation à la transformation post-capture et aux activités de valorisation pour les ressources sous-exploitées, ainsi que pour les thons et les espèces associées.
- b. Les participants *demandent* à la Division FAME de la CPS de définir une méthodologie qui permettrait aux États et aux Territoires de définir leurs programmes et leurs plans de gestion des DCP, ainsi que d'appuyer l'établissement de plans de gestion des DCP.
- c. Les participants *reconnaissent* l'importance de la diversification des moyens de subsistance pour assurer la sécurité alimentaire et la stabilité économique, tout en *prenant acte* de la capacité limitée de la Division FAME de la CPS à appuyer le développement de la pêche et les moyens de subsistance, et à assurer un soutien économique et social.

37. Recommandations à l'intention des directeurs des pêches de la CPS :

- a. Les participants *demandent* aux directeurs des pêches réunis en leur seizième Conférence d'encourager la Division FAME de la CPS à étudier les possibilités de financement en vue de soutenir le renforcement des capacités dans le cadre du développement des pêches côtières et de la diversification des moyens de subsistance, notamment aux fins de l'appui à la transformation post-capture et à la valorisation.
- b. Les participants *demandent* aux directeurs des pêches réunis en leur seizième Conférence de donner la priorité à la collecte de données essentielles pour favoriser la réalisation d'études de faisabilité exhaustives et d'analyses coûts-avantages des initiatives de diversification des moyens de subsistance.

Moyens de subsistance dans le secteur des pêches côtières – DCP ancrés et pêche côtière à petite échelle

38. La Division FAME de la CPS présente le document intitulé « Moyens de subsistance dans le secteur des pêches côtières – DCP ancrés et pêche côtière à petite échelle », en soulignant que les pays membres sont très demandeurs d'une aide globale pour renforcer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance dans le secteur des pêches côtières. Parmi les principaux domaines d'action visés figurent la mise en place de DCP ancrés traditionnels et hautement instrumentés/intelligents, des formations spécialisées pour les artisans pêcheurs, la diversification des moyens de subsistance et la sécurité maritime. Les participants mettent également l'accent sur la nécessité de combler le manque important de données relatives aux nouvelles initiatives de développement des pêches, de réaliser des analyses coûts-avantages approfondies et d'offrir un soutien plus large aux pêcheurs.

39. Les participants *conviennent* des mesures suivantes :

- a. Les participants *prennent note* de l'importance des projets de DCP ancrés en tant que stratégie de développement de la pêche côtière à petite échelle dans la région, ainsi que des problèmes connexes qu'il convient de résoudre, par exemple : collectes de données inadéquates, absence de plans de gestion, maintenance limitée, manque d'informations satisfaisantes sur la longévité des DCP, les phénomènes de prédation, la concurrence entre les secteurs, les impacts sur l'environnement, les prises, la performance des DCP et leur utilité globale.
- b. Les participants *demandent* à la Division FAME de la CPS d'étudier plus en détail la possibilité d'utiliser des matériaux biodégradables pour fabriquer les DCP, en notant que, pour l'heure, ces matériaux ne peuvent pas être utilisés pour la fabrication de certains éléments des DCP ancrés.
- c. Les participants *se félicitent* du soutien continu des organisations régionales, des ONG et des partenaires bailleurs de fonds, qui a conduit à la mise sur pied de programmes importants et à l'octroi de financements substantiels en faveur du développement des DCP dans la région.
- d. Les participants *demandent* à la Division FAME de la CPS d'étudier et d'envisager la possibilité d'organiser tous les 18 ou 24 mois un atelier technique régional sur les DCP, qui permettrait aux États et Territoires insulaires océaniques de partager leurs enseignements et données d'expérience et de veiller à l'application des meilleures pratiques.

40. Recommandations à l'intention des directeurs des pêches de la CPS :

- a. Les participants *demandent* aux directeurs des pêches réunis en leur seizième Conférence d'envisager d'établir et de garantir des sources de financement nationales régulières afin de compléter l'aide extérieure, de sorte à assurer la pérennité des programmes nationaux de DCP et leurs avantages pour les pêcheurs et les communautés côtières.

Séances transversales

Vulnérabilité des ressources halieutiques côtières et de l'aquaculture face au changement climatique

41. La Division FAME de la CPS fait le point sur l'évaluation de la vulnérabilité des ressources halieutiques et aquacoles du Pacifique tropical face au changement climatique, en insistant sur la nécessité urgente de comprendre l'évolution des effets du changement climatique. Cette évaluation, fondée sur un cadre d'analyse des effets en cascade, portera sur l'ensemble des 22 États et Territoires insulaires océaniques et visera à dresser un inventaire des conséquences directes et indirectes du changement climatique sur les différents habitats et les ressources halieutiques qu'ils abritent, ainsi que sur l'aquaculture d'eau douce et l'aquaculture marine. Elle prédira les répercussions que ces transformations écologiques sont susceptibles d'entraîner sur les systèmes alimentaires, les moyens de subsistance et les revenus du Pacifique bleu d'après les scénarios climatiques actuels et futurs. Le rapport final et les produits s'y rapportant seront disponibles fin 2024.
42. Les participants *encouragent* les membres à tenir compte du changement climatique dans les plans de gestion des pêches côtières, et à examiner ses effets sur certaines espèces ou certains groupes d'espèces ciblés par les pêcheries.

En quoi est-il utile de comprendre les dimensions économiques et socioéconomiques des pêches côtières et de l'aquaculture ?

43. La Division FAME de la CPS présente le document intitulé « En quoi est-il utile de comprendre les dimensions économiques et socioéconomiques des pêches côtières et de l'aquaculture ? », en mettant l'accent sur l'interdépendance des facteurs biologiques, socioéconomiques et commerciaux dans la durabilité des pêches côtières et de l'aquaculture. Les participants soulignent l'impérieuse nécessité de trouver un équilibre entre préservation écologique, sécurité alimentaire et bien-être des communautés tributaires de ces ressources. Les membres mettent en avant le rôle crucial des analyses économiques et socioéconomiques, comme les analyses coûts-avantages et les analyses de la chaîne de valeur, dans le cadre de l'élaboration de politiques fondées sur des éléments factuels.
44. Les participants conviennent des mesures suivantes afin de mieux appréhender les dimensions économiques et sociales de la gestion des pêches côtières et de l'aquaculture :
 - a. Les participants *reconnaissent* l'importance des données économiques et sociales pour éclairer et orienter les décisions en matière de pêches côtières et d'aquaculture.
 - b. Les participants *prennent acte* de la création d'une communauté de pratique en socioéconomie dans le Pacifique.
 - c. Les participants *demandent* à la Division FAME de la CPS d'apporter une aide aux États et Territoires insulaires océaniques membres dans le cadre de leurs analyses coûts-avantages, et de faciliter la collecte de données, notamment par l'intermédiaire d'applications.
 - d. Les participants *demandent* à la Division FAME de la CPS d'organiser des formations à la gestion d'entreprise ainsi qu'à l'analyse et à l'interprétation des données économiques et sociales.
45. Recommandations à l'intention des directeurs des pêches de la CPS :
 - a. Les participants *demandent* aux directeurs des pêches réunis en leur seizième Conférence d'encourager les membres à intégrer la socioéconomie dans les plans et stratégies nationaux de gestion des pêches et de l'aquaculture, et à inclure des données socioéconomiques relatives à la pêche dans leurs recensements nationaux et leurs enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages.

Présentation des conclusions du troisième Dialogue sur la pêche communautaire aux participants à la RTMCFA6

46. Le troisième Dialogue sur la pêche communautaire (CBFD3) est organisé à l'initiative d'organisations de la société civile (OSC) et d'autres acteurs non étatiques, et leur est consacré. Il prend la forme d'une « conférence dans la Conférence ». M. Eugene Joseph, de Pohnpei (États fédérés de Micronésie), en est le Coordonnateur.
47. Le CBFD a pour objectif de donner aux OSC et aux autres acteurs non étatiques la possibilité de communiquer des informations et des avis sur leurs principaux besoins aux directeurs des pêches, par l'intermédiaire de la RTMCFA. Le but est de contribuer à informer les ministres des Pêches et les dirigeants océaniques des questions prioritaires en lien avec l'utilisation durable des ressources halieutiques côtières. Le CBFD est aussi l'occasion de faire part des expériences vécues et des enseignements tirés dans le cadre des initiatives communautaires visant à renforcer les efforts de préservation d'écosystèmes productifs et sains et de leurs ressources halieutiques, essentielles au

bien-être des communautés côtières. Il s'agit également d'encourager le dialogue avec les pouvoirs publics et d'autres partenaires en matière de gestion des pêches côtières dans la région.

48. Le Coordonnateur présente le relevé de conclusions du Cbfd3 (annexe 1) à la RTMCFA6, et les participants *prennent acte* des mesures suivantes :

- a. Les représentants des États et Territoires participant au Cbfd3 sont priés de transmettre à la CPS les coordonnées complètes de leur référent national (organisation/réseau).

49. Recommandations du Cbfd3 à l'intention des directeurs des pêches de la CPS :

- a. Les participants au Cbfd3 *prennent acte* des efforts déployés par les services nationaux des pêches pour renforcer le soutien et les ressources en faveur de la pêche communautaire, et *demandent* aux directeurs des pêches réunis en leur seizième Conférence de faire le point sur les progrès accomplis depuis que cette demande a été approuvée par la quinzième Conférence des directeurs des pêches (HoF15) et la quatrième Conférence régionale des ministres des Pêches (RFMM4), ainsi que sur les plans visant à apporter un soutien pérenne.
- b. Les participants au Cbfd3 *demandent* aux directeurs des pêches réunis en leur seizième Conférence de faire en sorte que les pêcheurs participent de manière significative à l'élaboration et à l'examen des règlements et règles nationaux. Dans ce cadre, il convient de tenir compte du fait que les pêcheurs ont besoin de pêcher pour générer un revenu et pour se nourrir.
- c. Les participants au Cbfd3 *demandent* aux directeurs des pêches réunis en leur seizième Conférence de favoriser la reconnaissance des systèmes de gouvernance communautaires dans les cadres juridiques nationaux, le cas échéant.
- d. Les participants au Cbfd3 *prennent acte* des progrès réalisés par les gouvernements des pays membres en faveur de l'établissement d'un dialogue avec les OSC et les acteurs non étatiques. Les participants au Cbfd3 *demandent* aux directeurs des pêches réunis en leur seizième Conférence d'encourager les organismes nationaux à établir et/ou à favoriser des partenariats solides et mutuellement bénéfiques avec des groupes et des réseaux de la société civile, en vue de renforcer la gestion communautaire des pêches à l'échelon national.

Déclarations des observateurs

50. Au cours de la Conférence, trois observateurs présentent leur expérience et livrent des éclairages utiles sur la gestion durable des pêches côtières. C20 fait un exposé sur la création d'un cadre régional de gestion, mettant en avant le recours à des ensembles de données historiques et soulignant la nécessité d'instaurer une gestion axée sur les données. Le Réseau d'aires marines gérées localement (LMMA) évoque la progression de la gestion communautaire des pêches en Mélanésie, en insistant sur l'importance de rendre les informations accessibles aux communautés. L'équipe du projet OurFish OurFuture présente l'approche retenue dans le cadre du projet pour améliorer la gestion des pêches côtières, grâce au suivi, au contrôle, à la surveillance et aux partenariats avec le secteur privé.

Synthèse des principales recommandations formulées à l'intention des participants à la seizième Conférence des directeurs des pêches

51. La Conférence permet à la CPS de présenter à ses membres un point sur une large gamme d'activités prioritaires menées à l'appui de la gestion durable des pêches côtières et de

l'aquaculture dans les États et Territoires insulaires océaniques. Les membres sont invités à discuter des moyens d'améliorer l'assistance fournie par la CPS dans ces grands domaines et *conviennent* de formuler les recommandations suivantes à l'intention des participants à la seizième Conférence des directeurs des pêches, en vue de leur examen et de leur mise en œuvre par les membres de la CPS :

Aquaculture : « Examen de la législation sur l'aquaculture et la biosécurité : constatations et recommandations »

Recommandation 22 a) Les participants *demandent* aux directeurs des pêches réunis en leur seizième Conférence d'encourager les États et Territoires insulaires océaniques membres à clarifier les rôles et les responsabilités des autorités compétentes et des services publics, et d'améliorer les processus de prise de décision, notamment par l'intermédiaire de protocoles d'accord et de délégations de pouvoirs, sur la base des capacités institutionnelles réelles en matière de gestion et de surveillance des espèces aquatiques.

Recommandation 22 b) Les participants *demandent* aux directeurs des pêches réunis en leur seizième Conférence d'examiner et de lancer la conception d'une étude juridique sur les eaux de ballast et les bioalissures, afin de prévenir et d'atténuer leurs effets négatifs sur les écosystèmes marins et l'aquaculture, dans le cadre d'une collaboration entre la Division FAME de la CPS, la Division géosciences, énergie et services maritimes (GEM) de la CPS et le Secrétariat du Programme régional océanique de l'environnement.

Aquaculture : « Lever les freins au développement de l'aquaculture »

Recommandation 27 a) Les participants *demandent* aux directeurs des pêches réunis en leur seizième Conférence d'examiner et d'approuver la mise au point d'une étude de faisabilité préliminaire relative à la conception et à l'élaboration du budget d'une écloserie marine régionale, dont le principal objectif serait d'assurer la formation des gestionnaires et techniciens afin de soutenir le développement de la production maricole dans leurs propres établissements.

Recommandation 27 b) Les participants *demandent* aux directeurs des pêches réunis en leur seizième Conférence d'envisager la réalisation d'une étude portant sur l'élaboration d'écloseries modèles à petite échelle adaptées au contexte des États et Territoires insulaires océaniques.

Pêches côtières : « En quoi la technologie facilite-t-elle la collecte de données de meilleure qualité à l'appui d'une gestion éclairée des pêches côtières ? »

Recommandation 30 a) Les participants *demandent* aux directeurs des pêches réunis en leur seizième Conférence de *charger* la Division FAME de la CPS de mettre en place et d'organiser chaque année des ateliers d'évaluation des stocks halieutiques côtiers et des ateliers sur les données relatives aux pêches côtières afin de remédier au manque de capacités en matière de collecte, d'analyse, d'utilisation des données et d'établissement de rapports dans la région.

Recommandation 30 b) Les participants *demandent* aux directeurs des pêches réunis en leur seizième Conférence de *charger* la Division FAME de la CPS d'organiser des échanges entre pairs afin de faciliter le partage des connaissances, des expériences et des enseignements entre les États et Territoires insulaires océaniques en matière de collecte, d'analyse et d'utilisation des données.

Pêches côtières : « Gestion des pêches côtières – Examen et actualisation des politiques et de la législation »

Recommandation 33 a) Les participants *demandent* aux directeurs des pêches réunis en leur seizième Conférence d'encourager les membres à désigner, au sein de leurs services des pêches,

des agents chargés de traiter chaque demande d'aide officielle adressée à la Division FAME de la CPS relativement à la législation ou aux politiques en matière de pêches côtières. Ces représentants désignés seront les principaux points de contact de la Division FAME de la CPS en ce qui concerne la législation ou les politiques en matière de pêches côtières, et bénéficieront d'une formation sur mesure et de possibilités de mentorat, notamment dans le cadre de détachements de courte durée visant l'acquisition d'une expérience pratique.

Recommandation 33 b) Les participants *demandent* aux directeurs des pêches réunis en leur seizième Conférence d'encourager les États et Territoires insulaires océaniques membres à recruter au sein de leurs services des pêches respectifs un juriste qui travaillerait en lien avec le personnel technique pour favoriser l'élaboration et l'adoption rapides de politiques et d'une législation portant sur la gestion des pêches côtières et de l'aquaculture.

Recommandation 33 c) Les participants *demandent* aux directeurs des pêches réunis en leur seizième Conférence de préconiser l'inclusion de modules sur la législation et les politiques dans les formations et les programmes relatifs à la gestion des pêches proposés par les universités et les centres de formation de la région.

Pêches côtières : « Moyens de subsistance dans le secteur des pêches côtières – diversification et sécurité alimentaire »

Recommandation 37 a) Les participants *demandent* aux directeurs des pêches réunis en leur seizième Conférence d'encourager la Division FAME de la CPS à étudier les possibilités de financement en vue de soutenir le renforcement des capacités dans le cadre du développement des pêches côtières et de la diversification des moyens de subsistance, notamment aux fins de l'appui à la transformation post-capture et à la valorisation.

Recommandation 37 b) Les participants *demandent* aux directeurs des pêches réunis en leur seizième Conférence de donner la priorité à la collecte de données essentielles pour favoriser la réalisation d'études de faisabilité exhaustives et d'analyses coûts-avantages des initiatives de diversification des moyens de subsistance.

Pêches côtières : « Moyens de subsistance dans le secteur des pêches côtières – DCP ancrés et pêche côtière à petite échelle »

Recommandation 40 a) Les participants *demandent* aux directeurs des pêches réunis en leur seizième Conférence d'envisager d'établir et de garantir des sources de financement nationales régulières afin de compléter l'aide extérieure, de sorte à assurer la pérennité des programmes nationaux de DCP et leurs avantages pour les pêcheurs et les communautés côtières.

Thèmes transversaux : « En quoi est-il utile de comprendre les dimensions économiques et socioéconomiques des pêches côtières et de l'aquaculture ? »

Recommandation 45 a) Les participants *demandent* aux directeurs des pêches réunis en leur seizième Conférence d'encourager les membres à intégrer la socioéconomie dans les plans et stratégies nationaux de gestion des pêches et de l'aquaculture, et à inclure des données socioéconomiques relatives à la pêche dans leurs recensements nationaux et leurs enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages.

Dialogue sur la pêche communautaire

Recommandation 49 a) Les participants au CBF3 *prennent acte* des efforts déployés par les services nationaux des pêches pour renforcer le soutien et les ressources en faveur de la pêche communautaire, et *demandent* aux directeurs des pêches réunis en leur seizième Conférence de

faire le point sur les progrès accomplis depuis que cette demande a été approuvée par la quinzième Conférence des directeurs des pêches (HoF15) et la quatrième Conférence régionale des ministres des Pêches (RFMM4), ainsi que sur les plans visant à apporter un soutien pérenne.

Recommandation 49 b) Les participants au Cbfd3 *demandent* aux directeurs des pêches réunis en leur seizième Conférence de faire en sorte que les pêcheurs participent de manière significative à l'élaboration et à l'examen des règlements et règles nationaux. Dans ce cadre, il convient de tenir compte du fait que les pêcheurs ont besoin de pêcher pour générer un revenu et pour se nourrir.

Recommandation 49 c) Les participants au Cbfd3 *demandent* aux directeurs des pêches réunis en leur seizième Conférence de favoriser la reconnaissance des systèmes de gouvernance communautaires dans les cadres juridiques nationaux, le cas échéant.

Recommandation 49 d) Les participants au Cbfd3 *prennent acte* des progrès réalisés par les gouvernements des pays membres en faveur de l'établissement d'un dialogue avec les OSC et les acteurs non étatiques. Les participants au Cbfd3 *demandent* aux directeurs des pêches réunis en leur seizième Conférence d'encourager les organismes nationaux à établir et/ou à favoriser des partenariats solides et mutuellement bénéfiques avec des groupes et des réseaux de la société civile, en vue de renforcer la gestion communautaire des pêches à l'échelon national.

Clôture

52. Les participants adoptent le **Relevé de conclusions et de mesures** de la sixième Conférence technique régionale de la CPS sur les pêches côtières et l'aquaculture
53. L'allocution de clôture est prononcée par Mme Maria Fuata, Directrice générale adjointe – Opérations et intégration de la CPS.
54. La prière de clôture est prononcée par M. Paul Tua, représentant des Îles Salomon.
55. Le président de la Conférence, M. Manuel Ducrocq, remercie chaleureusement le Coordonnateur du Cbfd3, M. Eugene Joseph, l'ensemble des participants et du personnel de soutien de la CPS, ainsi que les agents de la Division FAME de la CPS, d'avoir contribué au succès des travaux de la RTMCFA6, et déclare la Conférence close.

Annexe 1 : Relevé de conclusions et de mesures du troisième Dialogue sur la pêche communautaire



Troisième Dialogue sur la pêche communautaire

14-15 novembre 2023

Original : anglais

Relevé de conclusions et de mesures du troisième Dialogue
sur la pêche communautaire

CBFD3



Relevé de conclusions et de mesures du troisième Dialogue sur la pêche communautaire

Contexte

1. En août 2020, la première Conférence régionale des ministres des Pêches (RFMM1) a approuvé un mécanisme régional visant à améliorer la participation des organisations de la société civile (OSC) et des autres acteurs non étatiques (Relevé de conclusions de la première Conférence régionale des ministres des Pêches, paragraphe 16) afin de donner effet à la décision prise en septembre 2016 par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum des Îles du Pacifique concernant les pêches côtières (telle qu'elle figure dans le Communiqué du 47^e Sommet du Forum, paragraphe 10).
2. Ce nouveau mécanisme prévoit l'organisation de deux journées de dialogue consacrées à la pêche communautaire dans le cadre de la Conférence technique régionale sur les pêches côtières et l'aquaculture (RTMCFA). Les principaux objectifs de ce dialogue, baptisé Dialogue sur la pêche communautaire (CBFD), sont les suivants :
 - a. offrir aux OSC et aux autres acteurs non étatiques jouant un rôle actif dans la pêche communautaire dans le Pacifique une plateforme leur permettant de faire connaître les principaux besoins et problématiques en lien avec les ressources halieutiques côtières en Océanie. Leurs points de vue sont communiqués aux directeurs des pêches par le biais de la RTMCFA afin de contribuer à informer les ministres et dirigeants de la région des questions prioritaires relatives à l'accès pérenne aux ressources halieutiques côtières et à leur utilisation durable ;
 - b. offrir un moyen pour les OSC et les acteurs non étatiques jouant un rôle actif dans la pêche communautaire dans le Pacifique de partager leur expérience et les enseignements tirés des initiatives communautaires, afin de renforcer les efforts de préservation d'écosystèmes productifs et sains et des ressources halieutiques qui y sont associées, ces ressources étant essentielles au bien-être de plus de 10 000 communautés côtières dans les États et Territoires insulaires océaniques ; et
 - c. favoriser un dialogue avec les pouvoirs publics et les autres partenaires au sujet de la gestion des pêches côtières dans la région.
3. En 2021, le premier Dialogue sur la pêche communautaire était principalement axé sur la mise en place de bases administratives adaptées pour les futures éditions, par l'étude de ses mandats provisoires. Les participants à la quatorzième Conférence des directeurs des pêches de la Communauté du Pacifique (CPS) ont examiné et approuvé les mandats convenus, qui prévoient la nomination d'un·e Coordonnateur·rice et d'un·e Coordonnateur·rice adjoint·e du CBFD chargés de travailler avec la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (FAME) de la CPS et le Groupe consultatif du CBFD à l'organisation logistique et à l'animation des futures éditions du dialogue.
4. Le deuxième Dialogue sur la pêche communautaire (CBFD2) s'est déroulé en mode hybride en octobre 2022 au siège de la CPS, à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), dans le cadre de la cinquième Conférence technique régionale sur les pêches côtières et l'aquaculture (RTMCFA5). Le CBFD2 visait à mobiliser et à faire entendre la voix des OSC et des autres acteurs non étatiques en recensant les principaux problèmes rencontrés dans la région ou dans les sous-régions dans le domaine de la pêche communautaire, et à examiner des moyens de remédier à ces problèmes ou d'améliorer la situation. Les



participants au Cbfd2 ont aussi fait part de leurs espoirs et de leurs attentes concernant les prochaines éditions du Dialogue.

Troisième Dialogue sur la pêche communautaire (CBFD3)

5. Le troisième Dialogue sur la pêche communautaire (CBFD3) se déroule les 14 et 15 novembre 2023 au siège de la CPS, à Nouméa (Nouvelle-Calédonie). Il est intégré à la sixième Conférence technique régionale sur les pêches côtières et l'aquaculture (RTMCFA6).
6. Le Dialogue est présidé par M. Eugene Joseph, des États fédérés de Micronésie. Les Coordonnatrices adjointes sont Mme Delvene Boso et Mme Aydah Akao, des Îles Salomon.
7. Les objectifs du Cbfd3 sont les suivants : faire entendre la voix des OSC et des acteurs non étatiques, définir et adopter les critères de sélection des participants au Dialogue, recenser les référents nationaux et définir les modalités de désignation, et établir le processus de sélection du/de la Coordonnateur-riche et du/de la Coordonnateur-riche adjoint-e. La session s'inscrit plus largement dans les travaux de transposition à plus grande échelle de la gestion communautaire des pêches (GCP), guidés par le Cadre d'action en faveur de la transposition à plus grande échelle des régimes de GCP, et porte sur l'information stratégique, la sensibilisation et la communication, ainsi que sur le genre et l'inclusion sociale. La dernière séance vise à faire entendre la voix de l'Océanie afin de guider la planification et l'orientation du Sommet mondial sur la pêche artisanale 2024.
8. Le présent rapport expose les conclusions du Cbfd3 et les points de consensus entre les participants, et souligne les enjeux et besoins prioritaires à traiter par les OSC et les autres acteurs non étatiques, ainsi que par les membres de la CPS. Il donne des orientations au Programme pêches côtières et aquaculture (CFAP) de l'Organisation, et énonce les principales recommandations à soumettre à la seizième Conférence des directeurs des pêches, qui se tiendra en avril 2024.

Séances 1 et 2 – Dialogue sur la pêche communautaire : Entendre les organisations de la société civile et les acteurs non étatiques

9. Le Directeur adjoint de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (pêches côtières et aquaculture) ouvre officiellement le Cbfd3.
10. Les participants au Cbfd3 prennent note et se félicitent du travail remarquable accompli par le Groupe consultatif du Cbfd pour orienter la CPS, en sa qualité de secrétariat, sur les questions suivantes :
 - a. la désignation et la sélection des participants au Cbfd3 ;
 - b. la désignation et la sélection du Coordonnateur et des Coordonnatrices adjointes du Cbfd3 ; et
 - c. l'élaboration de l'ordre du jour du Cbfd3.
11. Les participants au Cbfd3 prennent acte du processus de présentation et d'approbation du relevé de conclusions et de mesures du Cbfd2 à la quinzième Conférence des directeurs des pêches et à la quatrième Conférence régionale des ministres des Pêches (RFMM4).

12. Les représentants des OSC et autres acteurs non étatiques recensent les enjeux de la pêche communautaire communs à l'ensemble de la région ou aux sous-régions et présentant une importance ou un intérêt particulier, et déterminent les trois questions prioritaires à traiter ultérieurement dans le cadre des groupes de travail. Pour résumer, les principaux enjeux évoqués sont les suivants :
 - a. amélioration du suivi, du contrôle, de la surveillance et de l'application de la réglementation grâce à l'intégration de moyens locaux d'exécution dans les approches communautaires ;
 - b. renforcement et élargissement des mécanismes de partenariat facilitant le dialogue avec les organismes publics, et permettant de faire coexister des systèmes de gouvernance traditionnels et institutionnalisés ;
 - c. promotion de l'inclusion des femmes et des groupes marginalisés dans les processus locaux de gouvernance et de prise de décision ;
 - d. renforcement de la mobilisation et de la participation des communautés pour la collecte de données, la communication d'informations et l'apport de ressources dans le but de lutter contre les problèmes relevant de la gestion des pêches tels que les techniques de pêche destructrices (pêche nocturne, pêche au filet), les répercussions du changement climatique, et les effets négatifs de l'exploitation minière, du braconnage et du tourisme ; et
 - e. nécessité pour les OSC et les acteurs non étatiques de bénéficier de ressources et d'un soutien cohérents et pérennes.

13. Parmi les enjeux importants relatifs à la pêche communautaire cités, les participants au Cbfd3 en relèvent trois, communs à toute la région, qui nécessitent un examen plus approfondi :
 - a. amélioration de l'application de la réglementation à l'échelon local grâce à l'intégration de moyens d'exécution communautaire ;
 - b. lutte contre les perturbations et pressions émergentes en matière de gestion des pêches, comme les techniques de pêche destructrices (pêche nocturne, utilisation de filets à petites mailles), les effets du changement climatique et les autres facteurs de stress externes qui s'additionnent ; et
 - c. intégration des systèmes de gouvernance traditionnels aux systèmes de gouvernance institutionnalisés.

14. Les participants au Cbfd3 examinent les trois enjeux communs relatifs à la pêche communautaire détaillés ci-après, qui ont été cernés précédemment en vue des travaux de groupe. Les principaux points soulevés par les groupes de travail sont les suivants :
 - a. Intégrer et renforcer le respect et l'application de la réglementation relative à la pêche communautaire.
 - i. Les participants au Cbfd3 prennent acte des travaux menés par les OSC et les organismes publics compétents en matière d'application de la réglementation à l'échelon national.
 - ii. À l'échelon régional, ils reconnaissent la nécessité de :

- a) examiner et concevoir des mécanismes, systèmes ou initiatives de soutien à long terme afin de renforcer l'application des lois et de la réglementation relatives aux pêches côtières ;
 - b) coordonner les investissements des bailleurs de fonds afin de s'assurer que les dépenses et les efforts sont axés sur les volets prioritaires de la gestion des pêches côtières, et plus particulièrement sur l'application de la réglementation ;
 - c) veiller à ce que les messages de sensibilisation aux enjeux de la pêche portent sur l'utilisation durable des ressources halieutiques à l'appui des moyens de subsistance, et non sur l'interdiction de la pêche ;
 - d) s'assurer que toute violation de la réglementation halieutique soit considérée comme une infraction grave ;
 - e) faire en sorte que les amendes soient infligées de manière judicieuse et soient adaptées au contexte des pêches côtières ;
 - f) faire en sorte que les communautés saisissent les enjeux de l'application de la réglementation, ce qui nécessite de les sensibiliser au fait qu'il existe des règles et que leur application vise à contribuer à la pérennisation des ressources halieutiques.
- b. Faire face aux perturbations/pressions émergentes en matière de gestion – techniques de pêche destructrices (pêche nocturne, pêche au filet).
- i. Les participants au Cbfd3 prennent acte des travaux menés par les OSC et les organismes publics compétents pour faire face aux nouvelles perturbations ou pressions subies à l'échelon national dans le domaine de la gestion des pêches côtières.
 - ii. À l'échelon régional, ils reconnaissent la nécessité de :
 - a) mettre en place des plateformes, des espaces de discussion, des dialogues pour débattre avec les pêcheurs, recueillir leurs avis, et leur permettre de donner leur opinion sur la législation, les règles et règlements, et les raisons pour lesquelles certains ne sont pas adaptés à l'objectif visé ; mettre en place une boucle de rétroaction de la communauté vers les pouvoirs publics ;
 - b) coordonner les investissements des bailleurs de fonds afin de s'assurer que les dépenses et les efforts sont axés sur la gestion des pêches côtières, un domaine absolument essentiel, et plus particulièrement sur l'application de la réglementation ;
 - c) interdire les importations de matériel illégal, comme les filets à petites mailles ;
 - d) mener des actions de sensibilisation aux incidences des techniques de pêche destructrices et aux autres facteurs de stress externes qui menacent les ressources halieutiques.
- c. Assurer le fonctionnement en parallèle des systèmes de gouvernance traditionnels et des systèmes de gouvernance institutionnalisés – comment trouver des synergies ?



- i. Les participants au Cbfd3 prennent acte des travaux menés par les OSC et les organismes publics compétents pour intégrer la gouvernance et les savoirs traditionnels aux mesures de soutien de la gestion des pêches.
- ii. À l'échelon régional, ils reconnaissent la nécessité de :
 - a) encourager et reconnaître la prise de décision et les systèmes traditionnels à tous les niveaux et compiler les expériences des différents pays en ce qui concerne les modalités d'intégration des systèmes traditionnels dans différents contextes ;
 - b) veiller à ce que les pouvoirs publics, les ONG et les OSC œuvrent au renforcement de la gouvernance traditionnelle, en particulier à la formation des dirigeants et au renforcement des rôles traditionnels.
- iii. Les participants au Cbfd3 demandent aux directeurs des pêches réunis en leur seizième Conférence de favoriser la reconnaissance des systèmes de gouvernance communautaires dans les cadres juridiques nationaux, le cas échéant.
- iv. Les participants au Cbfd3 prennent acte des progrès réalisés par les gouvernements des pays membres en faveur de l'établissement d'un dialogue avec les OSC et les acteurs non étatiques. Les participants au Cbfd3 demandent aux directeurs des pêches réunis en leur seizième Conférence d'encourager les organismes nationaux à établir et/ou à favoriser des partenariats solides et mutuellement bénéfiques avec des groupes et des réseaux de la société civile, en vue de renforcer la gestion communautaire des pêches à l'échelon national.

Séances 3 et 4 – Gouvernance du Cbfd

15. Les participants au Cbfd3 examinent et approuvent l'utilisation des critères suivants pour sélectionner le·la Coordonnateur·rice et le·la Coordonnateur·rice adjoint·e du futur dialogue sur la pêche communautaire :
 - a. Il doit s'agir d'Océaniens établis dans la région.
 - b. Ils doivent posséder une vaste expérience des questions et des enjeux relatifs à la pêche côtière dans le Pacifique, et posséder des compétences avérées dans les domaines suivants :
 - i. facilitation de la pêche communautaire sur le terrain ;
 - ii. encadrement ; et
 - iii. médiation, communication et/ou délibérations au sein d'espaces de dialogue nationaux ou régionaux.
 - c. Ils doivent être affiliés à des OSC nationales, régionales ou internationales possédant des bureaux dans la région.
 - d. Les candidats ne doivent pas être issus des pouvoirs publics (pas d'emploi direct actuel au sein des pouvoirs publics et/ou dans le milieu politique), mais doivent posséder de préférence une expérience de coopération active avec un ou plusieurs gouvernement(s).



16. Les participants au CBF3 examinent et approuvent l'utilisation des critères suivants pour sélectionner les participants au futur dialogue sur la pêche communautaire :
 - a. Il doit s'agir de personnes non issues des pouvoirs publics, représentant une organisation de la société civile locale, un acteur non étatique ou une organisation ou entité communautaire participant à la gestion d'une zone de pêche locale ou d'une entreprise de pêche à l'échelon communautaire et infranational.
 - b. Les participants doivent avoir l'habitude de présenter des exposés ou d'intervenir devant un public national, régional ou international.
 - c. Ils doivent exercer une fonction de responsable ou de militant actif à l'échelon communautaire, infranational ou national.
 - d. Ils doivent être ressortissants d'un pays insulaire océanien. Il peut également s'agir d'Océaniens résidant dans le pays représenté.
 - e. La parité doit être respectée.
 - f. Ils doivent participer aux processus de gestion communautaire des pêches depuis au moins trois ans

17. Les participants au CBF3 formulent les recommandations suivantes concernant la désignation d'un référent national qui facilitera la bonne coordination de la participation des OSC au CBF3 :
 - a. Il convient de reconnaître les différences de contexte entre les pays et/ou les sous-régions et d'envisager par conséquent des approches personnalisées pour la désignation des référents nationaux.
 - b. Certains pays ont déjà désigné leurs référents :
 - i. Fidji – réseau Fiji-Locally Managed Marine Area (aires marines gérées localement) ;
 - ii. Îles Salomon – Réseau des professionnels de la gestion communautaire des ressources ;
 - iii. Vanuatu – Réseau de surveillance des ressources Vanua-Tai ;
 - iv. Îles Marshall : Marshall Islands Conservation Society ;
 - v. États fédérés de Micronésie : Conservation Society Pohnpei et Kosrae Conservation and Safety Organisation ;
 - vi. Kiribati : ministère des Pêches et Division ressources marines ;
 - vii. Palau : One Reef ;
 - viii. Îles Cook : Ipukarea Society.

18. Les participants au CBF3 examinent et approuvent la nomination des représentants sous-régionaux suivants en tant que nouveaux membres du Groupe consultatif du Dialogue sur la pêche communautaire :



- a. Mélanésie – M. Laitia Tamata, réseau Fiji-Locally Managed Marine Area, Fidji ;
- b. Polynésie – M. Nigel Rozet, réseau KUA, Hawaii ;
- c. Micronésie – M. Dua Rudolph, Marshall Island Conservation Society, Îles Marshall.

Séance 5 – De Facebook aux ambassadeurs en passant par les débats radiophoniques : tirer parti des communications stratégiques pour la transposition à plus grande échelle de la GCP

19. Les participants au Cbfd3 prennent note des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre d'action en faveur de la transposition à plus grande échelle des régimes de GCP dans le Pacifique.
20. Les participants au Cbfd3 font part de leurs préoccupations quant à la longueur des procédures d'élaboration et d'approbation des plans de gestion et politiques halieutiques nationaux que les communautés côtières mettent en œuvre pour préserver leurs importantes ressources marines côtières, comme les holothuries.
21. La Division FAME de la CPS précise que, dans le cadre de sa mission d'assistance, elle appuie en particulier le renforcement des capacités et aide les pays membres à élaborer leurs politiques halieutiques nationales, et informe les participants au Cbfd3 que l'approbation des politiques est une compétence nationale.
22. Les participants au Cbfd3 prennent note de l'importance des mécanismes de communication, comme la radio, la presse, la télévision et les réseaux sociaux, dans la transmission de l'information au sein des communautés et entre ces dernières.
23. Les participants au Cbfd3 soulignent les difficultés rencontrées dans l'accès à l'information et la mise en place de dialogues :
 - a. financements limités pour l'achat de nouveaux équipements de communication et le maintien d'équipes suffisamment nombreuses pour diffuser l'information ;
 - b. couverture mobile insuffisante dans certaines communautés et dans les îles périphériques, empêchant les populations d'accéder à Internet et de rester en contact avec les animateurs communautaires ;
 - c. Facebook est une plateforme couramment utilisée. Toutefois, les communautés ne bénéficient pas toutes d'un accès à Internet et certaines personnes âgées n'utilisent pas Facebook.
24. Les participants au Cbfd3 recensent les points suivants pour remédier aux problèmes soulevés ci-dessus.
 - a. Importance de nouer des partenariats pour diffuser l'information sur la GCP, par l'intermédiaire d'organisations confessionnelles, de réseaux, de groupes de femmes et des ministères ;
 - b. Les participants au Cbfd3 prennent note de la nécessité de collaborer avec les pouvoirs publics, le cas échéant, pour créer des émissions de radio et de télévision afin de faire connaître les questions soulevées par les communautés ;



- c. Diffusion et utilisation de boîtes à outils autodirigées sur la GCP, afin qu'elles soient disponibles dans les pays ;
 - d. La nouvelle offre Internet par satellite Starlink pourrait être une solution viable pour remédier aux problèmes actuels découlant des difficultés d'accès à Internet.
25. Les participants au Cbfd3 soulignent que les contenus et les messages créés pour diffuser l'information halieutique dans les médias en anglais, en français et dans les langues vernaculaires du Pacifique doivent être simples pour que le public puisse aisément les comprendre.
26. Les participants au Cbfd3 encouragent l'utilisation des outils et des informations sur la GCP disponibles sur la plateforme en ligne « Échos de l'Océanie ».
27. Les participants au Cbfd3 encouragent le recours à d'autres outils et plateformes d'information disponibles en ligne, comme les applications météorologiques permettant le partage de l'information, les applications sur la biodiversité utilisées pour l'identification d'espèces inconnues, les chaînes YouTube pour le partage de vidéos, et l'utilisation de groupes Google pour ceux qui préfèrent ne pas utiliser Facebook.

Séance 6 – Élargir les perspectives d'inclusion sociale dans la GCP

28. Les participants au Cbfd3 reconnaissent que garantir l'égalité de représentation des groupes marginalisés et la prise en compte de la voix des femmes dans les processus décisionnels sur la gestion des ressources halieutiques reste un défi.
29. Les participants au Cbfd3 reconnaissent le rôle essentiel joué par les femmes dans le plaidoyer pour la gestion des pêches, en tant que vecteurs de transmission au niveau de la famille et de la communauté, en tant qu'influenceuses dans les groupes de femmes locaux et en tant que chefs de file au sein de leurs communautés.
30. Les participants au Cbfd3 prennent note et conviennent des points suivants :
- a. Nécessité d'inclure les groupes communautaires marginalisés dans les comités de gestion des pêches pour leur donner les moyens de participer activement et de contribuer à la prise de décision ;
 - b. Inclusion de femmes parmi les agents d'exécution communautaire pour encourager la déclaration des infractions commises par des femmes et par les groupes marginalisés ;
 - c. Organisation de plus d'activités de sensibilisation, de renforcement des capacités et de formation sur le genre et l'inclusion sociale au sein des communautés, notamment des initiatives ciblées d'autonomisation pour les défenseurs et ambassadeurs de l'égalité de genre et de l'inclusion sociale dans les communautés ;
 - d. Nécessité d'encourager davantage de femmes et de jeunes à devenir ambassadeurs de la gestion des ressources halieutiques ;

- e. Promotion de programmes communautaires de diversification des moyens de subsistance et de création d'activités complémentaires pour accroître la résilience et assurer un partage équitable des avantages en faveur des femmes, des jeunes et des personnes ayant des besoins particuliers, dans le but précis de réduire la pauvreté et la précarité des personnes fortement tributaires des moyens de subsistance tirés du milieu marin.
31. Dans toutes les sous-régions, des progrès modestes ont été accomplis dans certaines communautés grâce aux efforts déployés à long terme par les premières ambassadrices, mais il est important de reconnaître qu'elles se heurtent encore à de nombreuses difficultés.
 32. Bien que des progrès aient été enregistrés dans certaines communautés, les avancées restent globalement limitées dans la région. Les représentants des trois sous-régions du Pacifique évoquent les difficultés rencontrées par les femmes et les autres groupes marginalisés pour participer pleinement à la GCP, en particulier à la prise de décision sur la GCP.
 33. Les représentants des communautés des trois sous-régions indiquent que l'amélioration de l'inclusivité dans la GCP s'obtient le plus souvent en invitant des femmes à faire part de leurs points de vue lors des réunions, mais qu'il reste des obstacles à surmonter pour garantir que les femmes puissent faire entendre et reconnaître leur voix et leurs points de vue.
 34. Alors que le rythme d'extension de la GCP s'accélère, ces avancées limitées en matière d'inclusion des femmes et des autres groupes marginalisés dans les processus décisionnels sur la GCP entretiennent le risque que les inégalités se creusent davantage, et continuent de faire obstacle à l'équité entre les genres au niveau régional.

Séance 7 – Sommet sur la pêche artisanale 2024 : La voix de l'Océanie

35. Les participants au CBF3 prennent note des informations générales présentées sur le Sommet sur la pêche artisanale.
36. Les points sur la GCP qui pourraient être examinés à l'occasion du Sommet de 2024 sont recensés :
 - a. Diffuser les enseignements tirés pour mettre en lumière la situation de l'Océanie et les efforts entrepris, et avoir la possibilité d'apprendre de l'expérience des autres régions ;
 - b. Examiner les problèmes d'inclusion dans les systèmes de gouvernance traditionnels, ainsi que la nécessité de mettre en place des pratiques renforcées d'exécution au niveau communautaire, avec le soutien des organismes publics nationaux compétents ;
 - c. Examiner les pratiques de pêche destructrices ;
 - d. Améliorer la transformation, la conservation, la réduction des déchets et la valorisation des ressources marines, et renforcer l'accès aux marchés ;
 - e. Reconnaître et appuyer l'importance de l'égalité de genre et de l'inclusion sociale ;
 - f. Mettre les politiques mondiales en cohérence avec les politiques régionales, en descendant jusqu'à l'échelle communautaire.



37. Les participants au Cbfd3 conviennent des modalités ci-dessous de représentation du Pacifique au Sommet sur la pêche artisanale 2024 :

- a. approuvent en principe les objectifs proposés et les effets attendus du deuxième Sommet sur la pêche artisanale ;
- b. conviennent que la désignation des participants au deuxième Sommet sur la pêche artisanale peut se faire par le biais du Dialogue sur la pêche communautaire en tant qu'instance ad hoc, notant que, dans un souci d'équité de genre, tant des hommes que des femmes doivent être sélectionnés dans les différentes sous-régions, chacune d'entre elles devant être représentée par au moins deux personnes ;
- c. souscrivent à l'élaboration d'une demande de financement afin d'appuyer la participation de représentants océaniens au deuxième Sommet sur la pêche artisanale.

Séance 8 – Ordre du jour du quatrième Dialogue sur la pêche communautaire

38. Les participants au Cbfd3 prennent note des activités à mener face aux problématiques touchant la GCP, de sorte à améliorer l'exécution des règles au niveau communautaire, la gestion, la gouvernance, le recours à un mécanisme de soutien durable, et l'inclusion du genre et des groupes marginalisés dans la GCP :

- a. Amélioration des moyens d'application des règles au niveau local :
 - i. Élaborer et mettre à disposition des modules de formation et une boîte à outils sur l'exécution communautaire ;
 - ii. Désigner des agents d'exécution communautaire, dotés de pouvoirs reconnus ;
 - iii. Disposer de matériel pour appuyer les activités d'exécution au sein des communautés ;
 - iv. Délimiter clairement le périmètre d'application des règles.
- b. Pérennisation des mécanismes d'accompagnement et de dotation en ressources de la GCP :
 - i. Renforcer l'offre pour le développement des compétences financières ;
 - ii. Améliorer et faciliter l'accès aux financements.
- c. Inclusion du genre et des groupes marginalisés dans la gouvernance et la prise de décision locales, dans un souci d'égalité et d'équité :
 - i. Recourir davantage au storytelling et au talanoa pour le partage de témoignages ;
 - ii. Promouvoir la mise en place de programmes plus nombreux pour les femmes et les jeunes ;
 - iii. Promouvoir des campagnes de mobilisation des jeunes à l'appui de la GCP ;



- iv. Créer des associations de femmes du secteur de la pêche et les doter d'une structure officielle.
- d. Gouvernance :
 - i. Créer des mécanismes permettant de collaborer avec les organismes publics dans le cadre de partenariats ;
 - ii. Faire fusionner des systèmes locaux de gouvernance et de prise de décision.
- e. Gestion :
 - i. Faire participer les communautés à la collecte de données pour le suivi des effets du changement climatique ;
 - ii. Renforcer les capacités des communautés afin qu'elles puissent faire campagne contre les forces extérieures qui échappent à leur contrôle, telles que l'extraction minière et le tourisme ;
 - iii. Veiller à la communication d'informations suffisantes pour renforcer la sensibilisation à l'école primaire, la connaissance des cadres juridiques, des règles et des règlements, et l'information scientifique au service de la gestion des pêches.

Mesures adoptées par le Cbfd3 :

39. Les participants au Cbfd3 conviennent des mesures suivantes :

- b. Les représentants des pays participant au Cbfd3 sont priés de transmettre à la CPS les coordonnées complètes de leur référent national (organisation/réseau).

Seizième Conférence des directeurs des pêches de la CPS :

40. Recommandations à l'intention des directeurs des pêches :

- a. Les participants au Cbfd3 *prennent acte* des efforts déployés par les services nationaux des pêches pour renforcer le soutien et les ressources en faveur de la pêche communautaire, et *demandent* aux directeurs des pêches réunis en leur seizième Conférence de faire le point sur les progrès accomplis depuis que cette demande a été approuvée par la quinzième Conférence des directeurs des pêches (HoF15) et la quatrième Conférence régionale des ministres des Pêches (RFMM4), ainsi que sur les plans visant à apporter un soutien pérenne.
- b. Les participants au Cbfd3 *demandent* aux directeurs des pêches réunis en leur seizième Conférence de faire en sorte que les pêcheurs participent de manière significative à l'élaboration et à l'examen des règlements et règles nationaux. Dans ce cadre, il convient de tenir compte du fait que les pêcheurs ont besoin de pêcher pour générer un revenu et pour se nourrir.



- c. Les participants au Cbfd3 *demandent* aux directeurs des pêches réunis en leur seizième Conférence de favoriser la reconnaissance des systèmes de gouvernance communautaires dans les cadres juridiques nationaux, le cas échéant.
- d. Les participants au Cbfd3 *prennent acte* des progrès réalisés par les gouvernements des pays membres en faveur de l'établissement d'un dialogue avec les OSC et les acteurs non étatiques. Les participants au Cbfd3 *demandent* aux directeurs des pêches réunis en leur seizième Conférence d'encourager les organismes nationaux à établir et/ou à favoriser des partenariats solides et mutuellement bénéfiques avec des groupes et des réseaux de la société civile, en vue de renforcer la gestion communautaire des pêches à l'échelon national.

Séance 9 – Clôture

- 41. Le Coordonnateur, M. Eugene Joseph, remercie chaleureusement tous les participants au Cbfd3, le Groupe consultatif du Cbfd et la Division FAME de la CPS d'avoir contribué au succès du Cbfd3 et déclare le Dialogue clos.